

# Déplacements des personnels des petites bibliothèques vers la Direction de la Lecture Publique - BDC

CRÉATION : ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2011

## BENEFICIAIRES

Sont concernées les communes de moins de 1 000 habitants, avec un local dédié à la bibliothèque, du personnel formé à la gestion bibliothéconomique, souhaitant s'impliquer dans le choix des documents et faciliter leur circulation entre les bibliothèques ou se perfectionner dans l'animation et la gestion de la bibliothèque.

## RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DE LA LECTURE  
PUBLIQUE - BDC  
RUE DES LILAS  
BP 286  
23006 GUERET CEDEX  
TÉL. 05 44 30 26 26  
[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

## ■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide à la prise en charge par les communes des frais de déplacements des personnels bénévoles et salariés des petites bibliothèques vers la Direction de la Lecture Publique - BDC.

## ■ MODALITES DE CALCUL

L'aide est égale au taux de remboursement administratif en vigueur selon le nombre de chevaux du véhicule, sur la base de douze trajets aller-retour par bibliothèque et par an.

## ■ PRESENTATION DU DOSSIER

Le courrier de la collectivité au Conseil départemental comprendra la délibération de la collectivité décidant de confier la gestion de la bibliothèque municipale à telle ou telle personne et un état daté des déplacements vers la Direction de la Lecture Publique - BDC avec la copie des remboursements effectués aux personnes concernées.

Le versement du remboursement se fera sur titre de recettes.